

- Dossier de presse -

Collectif Huit Juillet



13 Juillet 2009 - Croix de Chavaux - Montreuil

SOMMAIRE

Présentation du collectif	P.4
Lettre au Procureure	P.6
Communiqué (suites aux réquisitoires du procureure)	P.7
Rectificatif (suite aux mensonges des médias)	p.8
Liens	P.9
Tableau des violences policières	P.10
Entretien Pierre et Joachim	P.12
Historique	P.20

Le huit juillet 2009, suite à l'expulsion d'un immeuble occupé, la police nous a tiré dessus au flashball. Cinq personnes ont été touchées. Joachim a perdu un œil. Une instruction a été ouverte peu de temps après les faits. Trois policiers ont été mis en examen. L'un d'entre-eux est sous le coup d'un contrôle judiciaire, il lui est interdit de porter une arme. Nous nous préparons à un procès.

Dans les années 2000 la police a réprimé systématiquement les luttes sociales (mouvement contre le CPE, révoltes dans les banlieues, soulèvements dans les Centres de rétention administratif...). Ces années-là, l'extension de la législation anti-terroriste et la dotation de flash-ball ont été les moyens les plus « spectaculaires » pour criminaliser et terroriser préventivement toute tentative de révolte ou de contestation.

Ces années-là, à Montreuil comme ailleurs, la police occupe la rue. Des opérations organisées par la Préfecture pour traquer les étrangers, dans les transports en commun, aux abords des foyers, répondent aux annonces chiffrées du gouvernement Sarkozy en matière d'expulsion de sans-papiers. Des assemblées de quartier s'organisent alors contre les rafles ; un numéro d'urgence est créé pour intervenir rapidement en cas d'opération policière ; des manifestations ont lieu régulièrement autour des différents foyers de travailleurs migrants. D'autres formes d'entraide et de solidarité existent quotidiennement : occupation de logements vides ; actions collectives contre le contrôle social et administratif ; récup' et redistribution de nourriture... La confrontation avec la police est de plus en plus fréquente. Les agents de la BAC n'hésitent pas à menacer ou à tirer au Flashball dans les rues de Montreuil.

Fin 2008, une ancienne clinique est occupée en plein centre-ville de Montreuil. Une quinzaine de personnes y habitent. L'immeuble accueille un infokiosque, une cantine, un ciné-club, des permanences d'auto-défense sociales, des concerts, des assemblées, un magasin gratuit et une radio de rue les jours de marché. Le 8 juillet 2009, à 6 heures du matin, la « Clinique » est expulsée. La Préfecture mobilise le RAID et plus de deux cents flics, qui bouclent tout le quartier pendant plusieurs heures. Le soir même, une cantine est installée à une centaine de mètres à l'entrée d'une rue piétonne. A la fin du repas, nous partons en ballade jusqu'à la Clinique. Des policiers arrivent, s'équipent, se mettent en ligne. Alors que nous sommes tous en train de nous éloigner, des rafales de tirs éclatent. L'un d'entre nous tombe à terre. Les flics continuent à pourchasser dans les rues de la ville le reste des manifestants, et à leur tirer dessus. Au total 6 personnes sont touchées, dont 5 à hauteur de visage.

Le lendemain, Joachim est sur un lit d'hôpital attendant une opération. Il a perdu son œil droit. Une brève dépêche de l'AFP dictée par la Préfecture fait état d'un manifestant susceptible d'être blessé. Rapidement les choses s'enchaînent. Il faut répondre, faire quelque chose. Dans l'urgence, quatre plaintes sont déposées contre la police. Dans le même temps, une manifestation s'organise pour le 13 juillet. Plus de 500 personnes manifestent dans les rues de Montreuil. Les participants ont été appelés à venir casqués pour se protéger. Des banderoles renforcées protègent la tête et la queue de la manifestation. Devant la place du marché, une quarantaine d'agents de la BAC charge le cortège.

Quatre années se sont écoulées. Les flics de Montreuil n'ont cessé de prendre à parti dans les rues ou lors d'actions publiques certains d'entre nous. Certains se sont fait clairement menacer à plusieurs reprises, ou discrètement tabasser lors d'une arrestation. Cependant des logements vides ont continué à être occupés. Des lieux d'organisation politique se sont ouverts. Des collectifs de lutte ont continué à se mobiliser.

Depuis 2009, une enquête a été prise en charge successivement par deux juges d'instruction. Trois flics ont été mis en examen, l'un d'entre eux placé sous contrôle judiciaire et interdit de port d'arme. Ce qui n'empêche pas le reste du commissariat de continuer de sortir banalement leur flashball et de ne pas hésiter à tirer. En juillet 2010, pendant le mouvement contre la réforme des retraites, Geoffrey, un garçon de 16 ans perd son œil devant son lycée à Montreuil touché également par un tir.

Après deux ans d'instruction, le dossier est désormais bloqué depuis 1 an et demi entre les mains du procureur. Celui-ci suspend la décision de renvoi devant les tribunaux, nous plaçant dans une attente indéfinie.

Nous nous sommes constitués en collectif pour nous saisir de ce temps imposé, pour créer un espace commun à partir de ce qui est arrivé le 8 juillet. Nous, c'est-à-dire des personnes présentes ou non ce soir-là, décidées à se défendre face à la police. Il s'agit de nous relier à d'autres histoires, d'autres lieux, d'autres personnes. Nous nous engageons dans un processus public pour à la fois prendre en charge collectivement ce procès contre la police, et aller au-delà.

Nous avons commencé à rencontrer d'autres personnes mutilées par des tirs de flashball. Nous sommes venus soutenir Pierre à Nantes lors du procès contre le flic qui lui avait tiré au visage (acquitté). Nous avons participé à Montbéliard à un débat public avec Ayoub, mutilé à son retour de l'école par un tir de la BAC.

Nous allons aussi saisir le Tribunal administratif, en coordination avec d'autres collectifs soutenant des personnes blessées par la police (à Paris lors d'une fête de la musique, à Nantes pendant une occupation du rectorat, et à Notre Dame des Landes où la police ne cesse d'expérimenter de nouvelles armes). Par cette procédure il s'agit de mettre en cause le rôle de l'administration, de l'État, et non plus la responsabilité individuelle d'un flic, comme au pénal.

Nous collectons les témoignages de personnes blessées par ces armes mutilantes dites non létales. Le Flashball n'est pas une exception de l'action policière. Il permet d'analyser l'évolution des principes et des stratégies du maintien de l'ordre. Les années qui ont suivi l'introduction de cette nouvelle arme montrent que sa présence permanente dans les quartiers et dans les manifestations a de nouveau banalisé le fait de tirer. Enquêter collectivement sur les conditions de son utilisation est un des moyens de montrer ce que fait réellement la police et à quoi elle sert.

Sur qui, sur quoi tire la police ?

Partir de ce qui nous est arrivé là où nous luttons, vivons, habitons, c'est la seule façon de rompre l'isolement. Isolement face aux violences et aux blessures. Isolement face à la police et à ses armes. Isolement face à la Justice.

Une instruction, un procès, ne répondent jamais aux attentes que l'on peut y investir. Sur ce terrain que l'on ne choisit jamais, où nous devons sans cesse nous justifier (alors que ce sont eux les tireurs), il faut pouvoir faire exister les histoires des uns et des autres. Celles du passé, de toutes les familles et des comités qui se sont organisés contre les crimes de la police, comme celles du présent. Nos histoires. Nous y voyons le seul moyen de puiser de la force et une possibilité d'organisation pour les premiers concernés. A l'intérieur, mais surtout à l'extérieur des tribunaux.

huitjuillet@riseup.net

Lettre ouverte à Madame Moisson, Procureure de la République au Tribunal de Grande Instance de Bobigny.

Madame la procureure,

Voilà maintenant plus de 4 ans que, le 8 juillet 2009, la police nous a tiré dessus au flash-ball. Nous avons été touchés à l'épaule, au front, à la nuque et l'un d'entre-nous, Joachim, a eu un œil crevé. À l'époque, l'histoire a fait grand bruit dans les médias. Ce qui n'est pas habituel. Combien de blessés par la police ont l'attention des médias ? Fort peu. Et, quand cela arrive, le service de la communication de la préfecture est si bien rodé que la culpabilité ne tarde pas à se retourner contre les victimes. Les adages font le reste : il n'y a pas de fumée sans feu. S'il a été blessé, c'est qu'il a du le chercher.

Sauf qu'ici, Joachim ne répondait pas tout à fait aux standards. Disons que son profil socio-économique ne suffisait pas à justifier un bon coup de Flash-ball dans la gueule. Les médias sont alors entrés dans la danse. L'histoire a fait scandale. Sous le feu des projecteurs, la police a été obligée de faire profil bas. Une fois n'est pas coutume, l'IGS a dû enquêter sérieusement. Une instruction a été ouverte. Le juge d'instruction a mis en examen trois policiers et celui qui a tiré sur Joachim a été placé sous contrôle judiciaire consistant au retrait de son port d'arme. Ce qui implique de la part du juge une certaine conviction concernant la responsabilité des policiers. L'instruction a été close le 1er décembre 2011 et le dossier se trouve sur votre bureau depuis plus de deux ans.

Plus de deux ans qu'il ne se passe rien. Madame la procureure, vous avez mis plus de temps à ne rien faire que vos collègues à mener deux enquêtes successives : celle de l'IGS et celle du juge d'instruction. Sans parler de l'enquête de la CNDS. Ce qui implique l'audition deux fois répétée de tous les protagonistes ainsi qu'une reconstitution sur les lieux. De surcroît, vous êtes tenue de respecter un délai de trois mois pour présenter votre réquisitoire. Vous l'avez dépassé de deux ans. De ce fait, le juge d'instruction pourrait renvoyer les policiers devant un tribunal sans vous attendre. Il ne le fait pas.

Madame la procureure pourquoi faites-vous aussi ouvertement obstruction à la procédure ? Nous vous avons envoyé une lettre recommandée. Aucune réponse de votre part. Dans les couloirs du TGI de Bobigny, on dit que dans les affaires où des policiers sont accusés, c'est la règle. Bloquez-vous ce dossier de votre propre chef, subissez-vous des pressions de syndicats de policiers ou encore du ministère de l'intérieur ? Mais peut-être que non, peut-être faites-vous cela par une sorte de réflexe conservatoire, un réflexe anti-manifestants, anti-jeunes, anti-tout-ce-sur-quoi-tire-la-police.

Peu importe, le résultat est là. La justice use du temps comme elle l'entend. C'est en comparution immédiate qu'elle expédie en prison des centaines de personnes par jour sans que leur soit laissée la possibilité de se défendre. Inversement, elle retarde pendant des années des procédures dans lesquelles des policiers sont mis en cause. Elle opère un minutieux travail d'enterrement.

Madame la procureure, le temps semble jouer pour vous et vos collègues policiers. Vous pouvez bloquer la procédure sans que personne ne dise mot. Et à côté, la police continue de mutiler impunément des personnes aux quatre coins du territoire. Seulement pour l'année 2014, on compte Steve à la Réunion, Quentin et Damien à Nantes. Tous les trois ont perdu l'usage d'un œil suite à un tir de flash-ball.

Nous ne nous offusquons pas du manque d'indépendance de la justice, ni de sa lenteur. Cela ferait rire tout le monde. Mais tôt ou tard, vous devrez vous soumettre à la loi et rendre votre réquisitoire. En attendant, nous mettons ce temps à profit. Déjà, avec d'autres personnes mutilées par la police, nous avons lancé des procédures devant le tribunal administratif. Une première condamnation de l'Etat a été prononcée. Pour peu que les éborgnés et autres mutilés par la police se rencontrent, ce temps pourrait servir à autre chose qu'à notre enterrement.

Communiqué du collectif 8 juillet.

Cinq années après les faits, la procureure de Bobigny vient enfin de rendre ses conclusions. Sur les trois policiers mis en examen, le parquet requiert un non lieu pour deux d'entre eux. Il demande le renvoi devant la cour d'Assises du policier qui a tiré sur Joachim Gatti.

Nous sommes cinq à avoir été touchés et blessés ce soir là, nous sommes quatre à avoir porté plainte. Tous les tirs étaient dirigés vers nos visages. Nous avons été touché à la nuque, à la clavicule, au front et à l'œil. Tous les tirs auraient pu nous blesser grièvement. Or, le parquet ne demande le renvoi devant la cour d'assise que d'un policier, celui qui a éborgné Joachim.

Il est pourtant évident que les trois tireurs mis en examen par le juge d'instruction partagent la responsabilité. En droit, il y a une expression pour dire cela : il s'agit d'un cas avéré de violence en réunion. On retrouve les mêmes entorses au règlement d'utilisation du flash-ball : le non respect de la distance de tir, de la zone de tir, et aucune légitime défense n'est soutenable comme l'a confirmée le parquet. Donc la même intention de faire mal, de blesser. De ce fait, il n'y a aucune raison de ne renvoyer qu'un seul policier en cour d'Assises.

Car ce qui est en cause ici, c'est une opération policière où l'on retrouve chez les policiers une volonté partagée d'en découdre, de punir des personnes qui depuis des années militent pieds à pieds dans la ville contre les rafles de sans-papiers, contre les expulsions de logement, contre les radiations dans les pôles emplois.

Opération policière dans laquelle la hiérarchie a une grande responsabilité. Sinon comment expliquer la détermination partagée des policiers à nous tirer dessus, alors que nous étions en train de nous disperser ? Entre autres éléments du dossier, on peut évoquer la carte blanche donnée aux policiers ce soir-là.

Devant le caractère accablant du dossier, la police et la justice ont décidé de lâcher un policier et de lui faire porter toute la responsabilité, laissant croire qu'il s'agit là d'un acte isolé, d'un accident en somme.

Croyez-nous, nous avons autant de colère contre ceux qui ont armé les policiers et les ont lâché sur nous, que contre les tireurs. Qu'ils comptent sur nous pour ne pas les oublier. Notons qu'avec d'autres personnes blessées par la police, nous avons porté plainte devant le tribunal administratif.

Pour l'instant, nous attendons la décision du juge d'instruction auquel nous allons remettre des observations dans ce sens.

Pour l'instant, nous attendons les décisions concernant toutes les histoires où des policiers ont tué ou blessé des personnes.

Et nous appelons à la manifestation nationale des victimes de la police, au métro Anvers à 15 h à Paris aujourd'hui le 5 avril 2014.

Collectif huit Juillet - Se défendre de la police

Réponse à quelques erreurs et incohérences vues et entendues dans les médias ces derniers jours.

Nous avons le souci de la précision et nous aimerions que les journalistes fassent de même.

Passée la nouvelle, à savoir que la procureure écarte la légitime défense et renvoie le policier qui a tiré sur Joachim Gatti aux Assises, beaucoup d'articles font un petit rappel des faits. Ils parlent «de violents heurts entre la police et les manifestants suite à l'expulsion d'un squat.» Les mots sont à tel point identiques que l'on comprend que certains journalistes se copient les uns les autres, répétant les mêmes erreurs, les mêmes contrevérités. Le soir du huit juillet, il n'y a eu aucun heurt entre les policiers et les manifestants. Les policiers nous ont tirés à la tête froidement. S'il y avait eu des affrontements, le parquet n'aurait pas écarté la légitime défense. De ce point de vue, on peut compter sur la bienveillance des magistrats envers la police. Sauf qu'ici le dossier est si accablant contre les policiers qui nous ont tirés dessus, que le parquet ne pouvait faire autrement que de renvoyer au moins un policier devant le tribunal. Mais pour nous, renvoyer un seul policier aux Assises et demander un non-lieu pour les deux autres, c'est déjà minimiser la gravité des faits. Tous les tireurs nous ont tirés dessus alors qu'ils n'étaient pas en état de légitime défense. Tous les tirs auraient pu engendrer de graves blessures. Rappelons que nous avons été touchés aussi à la nuque, au front et à la clavicule. C'est un cas avéré de violence en réunion.

Sur certaines télévisions, on a vu des images où l'on voit des policiers attaquer des manifestants casqués derrière une banderole. Cette manifestation est présentée comme celle du 8 juillet où Joachim a perdu un œil. En fait, ces images correspondent à la manifestation du 13 juillet 2009. Ce jour-là, les manifestants avaient décidé de se casquer et de porter des lunettes en réponse à ce qu'il s'était passé le 8 juillet. Une manière de prendre acte de la violence de la police et de s'en protéger concrètement. Une réponse à la fois concrète et symbolique.

Quand aux déclarations du groupuscule Alliance - médiocre défenseur du droit des policiers d'agir en toute impunité - évoquant des tirs de mortier, le mensonge est si grossier qu'il saute aux yeux de tout le monde. Mais encore ici, ce n'est pas seulement la parole des syndicats de policiers contre la nôtre, mais aussi leur parole contre une enquête de l'IGS, une enquête du juge d'instruction et un réquisitoire du procureur qui, tous, ont considéré que les policiers n'étaient pas en état de légitime défense et qu'ils avaient menti sur la circonstance de leurs tirs.

Site internet de collectifs

- **22fevrier2014nantes.blogspot.fr**

«Appel aux blessé-e-s de la manifestation du 22 février 2014 contre l'aéroport et son monde» par Pierre, blessé au Lanceur de Balles de Défense en novembre 2007

- **27novembre2007.blogspot.fr** (Nantes)

Blog du collectif constitué après la blessure de Pierre Douillard (blessé à l'oeil par un tir de flash-ball le 27/11/2007 à Nantes)

- **faceauxarmesdelapolice.wordpress.com**

Face aux armes de la police, collectif de Rouen

- **resistons.lautre.net** (Réseau national)

Résistons ensemble contre les violences policières et sécuritaires

Rapport du Conseil National De Sécurité sur l'affaire du Huit Juillet à Montreuil

<http://collectif8juillet.wordpress.com/2010/02/15/avis-du-cnnds/>

Tableau des cas actuellement connus [4 mai 2014]

Eborgnements, blessures graves ou décès dus à des tirs policiers au flashball ou au LBD en France

date	nom	âge	événement(s)	lieu(x)	avocat	procédure(s)
7 mars 1994	Théo Hilarion	38 ans	manifestation de dockers. Tir policier de fusil à pompe.	île de la Réunion	Rémi Boniface	procès assises 23 juin 2008 / verdict 28 juin 2008. Acquiescement pour les 2 gendarmes accusés
25 janvier 2005	Abou Bakari Tandia	38 ans	DÉCÈS suite à une garde à vue décembre 2004	Courbevoie	Yassine Bouzrou	
mercredi 6 juillet 2005	Sékou	14 ans	évacuation d'un appartement squatté	Les Muraux		procès 29 dec 2010 / verdict 25 janvier 2011. Policier condamné 6 mois prison sursis / pas d'inscription au casier / 186 000 € dommages et intérêts
30 septembre 2005	Amine	18 ans	interpellation	Pantin	Malika Larbi	Brice H, policier relaxé le 6 mai 2010
samedi 28 octobre 2006	Jiade El Hadi	16 ans	altercation avec la police ou au mauvais endroit	Clichy sous bois	J. P. Mignard	non lieu / policier tireur non identifié
mercredi 16 mai 2007	Maud Carretta	24 ans	manifestation anti Sarkozy (grenade désencerclement)	Grenoble	Hervé Gerbi	Dépôt de plainte. 3 policiers mis en examen
mardi 27 novembre 2007	Pierre Douillard	17 ans	manifestation anti loi LRU	Nantes (Rectorat)	Catherine Glon	Procès 6-7 mars 2012 à Nantes. Délibéré du 3 avril 2012 : le policier tireur Mathieu Légise est relaxé. En appel, à Rennes le 11 octobre 2013, Pierre est débouté et le jugement de Nantes est confirmé.
jeudi 19 mars 2009	Joan Celsis	25 ans	manifestation contre la précarité	Toulouse	Brel / Nakache	Non lieu le 14 mars 2013 / pourvoi en cassation
jeudi 17 avril 2009	Halil Kiraz	32 ans	interpellation	Compiègne	Crépin	plainte déposée avec constitution partie civile
vendredi 1er mai 2009	Samir Ait Amara	18 ans	jeu de quartier	Neuilly-sur-Marne		
samedi 9 mai 2009	Alexandre	21 ans	barbecue de quartier	Villiers-le-Bel	Cathy Richard	instruction en cours
samedi 9 mai 2009	Bruno	31 ans	barbecue de quartier	Villiers-le-Bel	Cathy Richard	instruction en cours
jeudi 4 juin 2009	S. M.		contrôle d'identité	Bondy		plainte classée sans suite
dimanche 21 juin 2009	Clément Alexandre	26 ans	Fête de la musique	Paris (Bastille)	Noël / Gosselin	Le 17 décembre 2013, le tribunal administratif de Paris reconnaît la responsabilité de l'Etat et le condamne à indemniser Clément.
lundi 13 juillet 2009	Joachim Gatti	34 ans	manifestation contre expulsion de squatt	Montreuil	Irène Terrel	Le 4 avril 2014, la procureure de Bobigny a fini par requérir le renvoi devant les assises d'un des trois policiers tireurs.
vendredi 9 avril 2010	Eliasse	17 ans	contrôle policier	Tremblay	Arié Alimi	
mardi 19 mai 2010	Nordine	27 ans	provocation policière	Villetaneuse		
jeudi 14 octobre 2010	Geoffrey Tidjani	16 ans	manifestation contre la réforme des retraites	Montreuil	Jean-Pierre Mignard	policier mis en examen. Instruction en cours. Le 7 février 2012, le Défenseur des droits demande des poursuites disciplinaires contre le policier mis en cause et son supérieur.
dimanche 5 décembre 2010	Guillaume Laurent	23 ans	match football Ligue 1 Nice/Marseille	Nice	André Bezzina	plainte déposée
dimanche 12 décembre 2010	Mostefa Ziani	43 ans	DÉCÈS suite intervention policiers bagarre	Marseille		instruction en cours pour homicide volontaire
samedi 18 décembre 2010	Mohammad Abatahi	37 ans	passant manifestation loi Lopsi 2	Rennes		plainte déposée. Dossier classé sans suite en mai 2011.
lundi 7 février 2011	Ayoub	17 ans	Intervention policière centre ville	Audincourt	Alain Dreyfus-Schmidt	information judiciaire ouverte janvier 2012
dimanche 5 juin 2011	Daranka Gimo	8 ans	Intervention policière quartier Tarterêts	Corbeil-Essonnes	Elias Stansal	instruction en cours. Le Défenseur des droits a recommandé des poursuites disciplinaires pour « usage disproportionné » du flashball.
vendredi 7 octobre 2011	Nassuir Oili	9 ans	Intervention policière port Longoni	Mayotte	Saïd Larifou	Gendarme mis en examen et renvoyé devant la cour d'assises pour « violences aggravées ayant entraîné une mutilation »
mercredi 22 février 2012	Jimmy Gazar	36 ans	échauffourées Quartier du Chaudron	île de la Réunion	Rémi Boniface	auditionné par juge d'instruction le 19 février 2014
vendredi 21 septembre 2012	Florent dit « Casti »	22 ans	abords stade de la Maussion	Montpellier	Michaël Corbier	plainte déposée.
mercredi 6 février 2013	John David	25 ans	Manifestation ArceloMittal	Strasbourg	Pierre Ramquet	classement sans suite
mardi 25 juin 2013	Mohamed Kébé	?	Opération de police cité de la sablière (flashball)	Villemomble	Steeve Ruben	
mardi 25 juin 2013	Fatouma Kébé	?	idem (grenade désencerclement)	Villemomble	Steeve Ruben	
vendredi 19 juillet 2013	Salim	14 ans	passant manifestation devant commissariat	Trappes	Raphael Chiche	information ouverte
vendredi 27 décembre 2013	Quentin Charron	29 ans	manifestation de pompiers	Grenoble	Arnaud Lévy-Soussan	plainte déposée
samedi 1 février 2014	Steve	16 ans	Echauffourée quartier du Port	La Réunion		information judiciaire ouverte pour « violences volontaires avec usage d'une arme ayant entraîné une mutilation » et 4 policiers mis en examen avec les circonstances aggravantes de « violences commises en réunion et par des dépositaires de l'ordre public »
samedi 22 février 2014	Quentin Torselli	29 ans	manifestation anti-aéroport NDDL	Nantes		plainte déposée
samedi 22 février 2014	Damien Tessier	29 ans	manifestation anti-aéroport NDDL	Nantes		plainte déposée
samedi 22 février 2014	Emmanuel Derrien	25 ans	manifestation anti-aéroport NDDL	Nantes		plainte déposée
samedi 21 avril 2014	Yann Zoldan	26 ans	évacuation d'un squat	Toulouse	Julien Brel	plainte déposée

Entretien publié sur Mediapart

Tous deux ont été la cible d'un tir de flashball, cette arme aux effets potentiellement dévastateurs dont l'usage s'est répandu en France à partir de 1995 sous l'impulsion de Claude Guéant, alors directeur général de la police nationale. Grièvement blessés, ils gardent l'un et l'autre les marques de la violence subie. Ce ne sont pas des cas isolés, plus d'une vingtaine de personnes ont subi le même sort ces dernières années.

En novembre 2007, Pierre manifeste à Nantes contre la loi sur les universités quand il est touché au visage. Il a 16 ans et devient quasiment aveugle du côté droit. En juillet 2009, Joachim réside à Montreuil et se mobilise contre l'expulsion d'un squat dans sa ville. Visé lui aussi, à 37 ans, il perd un œil.

Les 6 et 7 mars 2012, le policier qui a tiré sur le jeune Nantais est appelé à la barre. À l'occasion de ce premier procès lié à l'usage du flashball lors d'une manifestation, Mediapart a rencontré Pierre et Joachim pour évoquer leur expérience de cette arme, symbole de la politique répressive de Nicolas Sarkozy, et les efforts pour surmonter la peur.

Qu'attendez-vous, Pierre, du procès du policier qui a tiré sur vous le 27 novembre 2007 ?

Pierre : Après plus de quatre ans de bataille judiciaire, le procès a été fixé les 6 et 7 mars 2012. Je ne me suis jamais fait d'illusion sur l'institution judiciaire, mais j'ai déposé plainte, avec ma famille, pour faire parler de l'affaire, pour qu'elle ne soit pas aussitôt enterrée, oubliée, et surtout pour calmer au moins temporairement la police, envoyer un message, dire "On ne peut pas mutiler impunément un lycéen, on ne peut pas tirer sur une manifestation". Je n'ai jamais pensé que le tireur irait aux assises, même si un citoyen lambda tirant avec une arme d'épaule sur quelqu'un aurait pris immédiatement de la prison ferme, surtout en ces temps de durcissement législatif et sécuritaire.

Malheureusement, en quatre ans et demi, les cas se sont accumulés. Un exemple m'a particulièrement scandalisé : Geoffrey, à Montreuil, en 2010, qui s'est fait tirer dessus, il avait le même âge que moi et a été blessé dans les mêmes circonstances. Le cas de Joachim aussi, évidemment, est similaire, tout comme celui de Joan à Toulouse. À chaque fois que quelqu'un se fait tirer dessus au flashball, qu'il perd l'usage d'un œil, à chaque fois, c'est comme si on me blessait à nouveau, parce qu'on se rend compte qu'il y a un sentiment d'impunité dans cette police insolente qui continue à viser délibérément les visages.

Entendez-vous vous servir de ce procès comme tribune pour demander l'encadrement de l'usage du flashball ou son interdiction ?

Pierre : J'attends que le tireur soit déclaré coupable. Une relaxe du tireur serait perçue comme un chèque en blanc. Cela signifierait que l'État, la justice autorise les polices de France à tirer sur des manifestants et à blesser délibérément, à mutiler à vie des gens. Si le policier est déclaré coupable, le minimum serait que son port d'armes lui soit retiré, qu'il soit mis hors d'état de nuire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, il est en exercice, je l'ai revu armé dans des manifestations à Nantes. Plus généralement, j'espère que cela incitera la population à réfléchir sur les pratiques de la police, et la police à être contrainte de calmer ses ardeurs répressives et mortifères.

Je ne me place pas forcément dans l'optique de faire interdire le flashball, même si, à titre personnel, j'y suis favorable. Je souhaite que s'engage une réflexion plus large sur les violences policières, sur tout le contrôle sécuritaire, les tasers, les drones, toutes ces armes de plus en plus offensives de contrôle de la population.

Je souhaite que les victimes de violences policières en général entrent en contact et ripostent collectivement, car la police, elle, reste unie et solidaire. Les syndicats policiers savent défendre leurs droits, disons leurs droits à mutiler, ou à tuer, contrairement à nous qui sommes isolés, atomisés par la répression.

Joachim : Il faut faire le lien entre ce qui nous est arrivé et l'ensemble des violences policières, les personnes humiliées, tabassées, mutilées, tuées. Mais au quotidien, la police, c'est aussi les expulsions de logements, la traque des sans-papiers, le harcèlement des habitants de certains quartiers. La police est là pour maintenir un ordre profondément injuste et destructeur. Face à cette situation, évidemment, les gens se révoltent, manifestent, occupent. Dans ces situations la police n'hésite pas à tirer sur les gens. C'est de tout cela qu'il faut parler.

Comment vous préparez-vous en vue du procès ?

Pierre : J'ai demandé à Joachim de venir témoigner au procès car je veux, en plus de la parole juridique, une parole personnelle de quelqu'un qui partage la même expérience que moi. Je souhaite aussi faire passer un message politique. Si cela est arrivé à Joachim et à moi, ainsi qu'à d'autres, c'est qu'il n'es agit pas d'un acte isolé.

Comment ça s'est passé le 27 novembre 2007 ?

Pierre : Le 27 novembre 2007, à Nantes, le mouvement lycéen et étudiant dure depuis plusieurs semaines. C'est un mouvement assez vivace, avec l'université et les lycées du centre-ville bloqués, c'est un mouvement contre la loi LRU de privatisation des universités pour défendre notre droit à l'éducation. Au même moment, il y a des émeutes à Villiers-le-Bel. Ce jour-là, on part en manifestation, une grosse manifestation de quelques milliers de lycéens et d'étudiants. On se dirige vers le rectorat, lieu traditionnel de manifestations à Nantes. On entre dans le parc du rectorat.

Plusieurs unités de police se déploient rapidement : la Bac, la brigade anti-criminalité en civil, les gendarmes mobiles et les compagnies départementales d'intervention, les CDI, qui sont l'équivalent des CRS, à l'échelle départementale. Je repère tout de suite un policier cagoulé, qui a un flashball de couleur jaune, c'est un lanceur de balles, un nouveau type d'armes avec visée qu'on n'avait pas encore vu en manifestation jusque-là. D'habitude, on voyait le flashball le plus répandu, le plus traditionnel, le flashball super pro, sans viseur et moins précis.

Rapidement, la police a ordre de nous charger. Ça se passe très violemment. On ne comprend pas, la manifestation est pacifique, il y a des gens qui jonglent, qui jouent de la musique, qui chantent. Lors du procès, on montrera des photos illustrant cette atmosphère. D'un seul coup, les forces de l'ordre nous chargent par devant et sur les côtés, elles frappent aussitôt, la brigade anti-criminalité tire des gens de la manif et les frappe. Cela crée un contexte de peur. Dans un mouvement de panique, la manifestation se met à refluer et est évacuée du parc du rectorat en quelques minutes. Plusieurs personnes sont interpellées par la Bac et molestées.

Une fois qu'on est à l'extérieur de l'enceinte du rectorat, la police ferme la grille de l'entrée du parc, les manifestants sont sur la voie publique, il n'y a plus aucun enjeu de maintien de l'ordre. C'est à ce moment là que le policier tire. Il est dans le parc du rectorat, de l'autre côté de la grille, moi je suis à moins de 10 mètres sur la voie publique. Je sens un énorme choc sur ma tempe. J'ai le réflexe de me tourner, je vois le policier avec son arme orientée en direction de mon visage. Je comprends tout de suite ce qui s'est passé. Par la suite, j'apprendrai qu'il y a eu d'autres tirs de flashball sur d'autres manifestants, qui n'ont pas atteint le visage heureusement, par des agents de la Bac. Je me retourne, je vois ce policier qui m'a tiré dessus, j'ai le réflexe de mettre ma main sur mon visage, je vois que ça pisse le sang, je demande de l'aide, on me transporte un peu plus loin en attendant les secours. Voilà comment ça s'est passé.

Pourquoi évoquer Villiers-le-Bel ?

Pierre : À la fin du mois de novembre 2007, deux jeunes sont morts, ils ont été renversés par la police à Villiers-le-Bel. Des émeutes ont suivi. Environ 24 heures avant que je me fasse tirer dessus, la télé passait en boucle des images de policiers blessés dans ce quartier, dont un policier qui s'était fait tirer dans l'œil. Il avait l'œil bandé, Nicolas Sarkozy était à son chevet et disait que c'était inadmissible de s'attaquer aux forces de l'ordre de cette façon. Je ne peux pas dire qu'il y a un lien de cause à effet, mais il est frappant que peu après un policier ajustait son tir de flashball dans mon œil.

Et le 8 juillet 2009 à Montreuil ?

Joachim : Un lieu avait été ouvert dans une ancienne clinique dans le centre de Montreuil, qui était squatté depuis des mois et dans lequel étaient organisées de nombreuses activités ouvertes sur le quartier. De ce lieu il y avait eu une expulsion la veille. Pour répondre à cette situation, on voulait être présents dans la rue. On avait préparé un grand repas et on avait invité les habitants concernés à venir nous rejoindre. Au bout de deux ou trois heures, on a décidé de partir en manifestation. Calmement, on est partis en file indienne sur le trottoir et on s'est réunis devant la clinique. Au même moment, les policiers sont arrivés, assez calmement. Ils se sont garés à côté de la clinique, ils sont sortis, ils se sont armés, beaucoup avaient des flashballs.

On s'est dit qu'on n'allait pas chercher les ennuis. Un mot d'ordre a été lancé par un manifestant, 'On y va', avec l'idée qu'on partait. On est tous partis, un peu en ordre dispersé, sur la place qui fait face à la clinique et sur laquelle il y a un marché, deux fois par semaine. On marchait et, à un moment, on a entendu un cri. La police venait d'interpeller quelqu'un. Je me suis retourné pour voir ce qui se passait. La police était face à nous et s'est adonnée, pour reprendre leurs mots, à une véritable partie de ball-trap.

Ils nous ont tiré dessus à de nombreuses reprises, cinq personnes ont été touchées, la plupart au-dessus de l'épaule : à la nuque, sur le front, sur la clavicule et moi en plein dans l'œil. Tout le monde ayant été touché au-dessus de l'épaule, ce qui est normalement interdit, on peut parler de préméditation.

Pouvez-vous mettre des mots sur cette violence que vous avez subie ?

Pierre : C'est très étrange. J'ai senti un énorme choc dans mon visage. Mais, au début, comme une douleur au-delà de la douleur, je n'ai pas eu vraiment mal. C'est venu ensuite. J'ai vu que je saignais abondamment, je ne voyais plus rien, on m'a mis à l'écart et j'ai été pris en charge par les pompiers.

Alors que j'étais complètement sonné, aveuglé, je me souviens que des policiers sont venus prendre mon identité pour préparer sans doute leur ligne de défense. Au lieu de me porter secours, ils ont fait dégager les gens qui m'entouraient, les copains, et je les entendais braquer les autres manifestants, demandant leur nom, leur adresse.

La douleur est venue plus tard à l'hôpital, je vomissais du sang. Le flashball est une arme cinétique, on ne sent pas tout de suite l'effet mais ça cause des dommages irréversibles à l'intérieur du corps. Pendant plusieurs jours, j'ai eu la moitié de la tête bleue, gonflée, et j'ai gardé l'œil rouge vif pendant plusieurs mois. J'ai eu peut-être de la chance dans mon malheur car la balle a tapé dans l'os. J'ai eu des micro-fractures, la balle a ricoché sur l'os. Dans un sens, c'est mon crâne qui a absorbé le choc, sinon j'aurais perdu mon œil en plus de la vue. Les conséquences, c'est que je ne vois plus d'un œil, ça a causé des lésions irréversibles sur la rétine. J'ai perdu l'usage d'un œil.

Encore aujourd'hui j'ai des douleurs à la tête, des céphalées. J'ai subi deux opérations dans les semaines qui ont suivi et un traitement qui a duré plusieurs mois.

Si j'ai gardé mon œil, bien que quasiment aveugle, c'est que j'ai subi ces deux opérations qui m'ont accablé pendant six mois, qui m'ont fait mal et qui m'ont mis groggy.

Joachim : Quand ça arrive, on est K.-O. Le choc est tel que tout le corps est sous le coup, au-delà de la douleur. On ne s'évanouit pas, mais la commotion provoque une montée d'adrénaline, tous les voyants passent au rouge. J'ai tout de suite senti que quelque chose était arrivé, quelque chose de très grave. Comme le flashball m'a crevé l'œil, cela a impliqué qu'on l'enlève, qu'on mette une bille à la place et une prothèse. Ce sont des opérations lourdes, difficiles.

J'ai le visage peut-être pas défiguré, mais je garde une forte trace physique. Cette dimension est présente dans le regard des autres et pour moi.

Il faut aussi parler de la peur qui rentre en toi après une telle mutilation. Une semaine après, je suis allé à la manif qui répondait à cet acte de violence. Mais c'est un combat de chaque jour pour maîtriser la peur qui est entrée en toi, pour arriver à faire face à des policiers armés de flashball sans se dire 'Je rentre immédiatement', pour prendre la parole et raconter. Après, il faudrait aussi parler de tous ceux qui, à travers nous, ont été touchés par la peur. En mutilant certains, on terrorise tous les autres.

Ce que vous dites, c'est que la police a atteint son objectif de semer la peur.

Pierre : Le flashball est un instrument de peur, comme l'a dit Joachim, un instrument de terrorisation. À Nantes, ça a marché. Quand j'étais encore à l'hôpital, une manifestation contre les violences policières a été organisée, cela m'a touché, 5 000 personnes ont défilé avec une grande banderole. Mais est-ce que cela n'a pas été un baroud d'honneur, parce qu'ensuite le mouvement lycéen et étudiant s'est éteint. Je me suis fait tirer dessus, il y a eu une manifestation ritualisée, puis plus rien. Très concrètement, les parents ont interdit à leurs enfants de sortir, 'Tu ne sors pas, tu vois ce que font les flics, ils tirent, si tu sors, tu vas te faire shooter'.

Joachim : Pour ma part, je ne veux pas négliger l'importance de la réaction qui a suivi le soir du 8 juillet. D'abord celle des copains qui ont organisé la manifestation juste après et puis celle de tous ceux qui ont manifesté leur solidarité. Pour lutter contre la peur, les réponses collectives sont très importantes. Sinon, je pense que j'aurais beaucoup plus souffert au moins dans ma tête. Si personne ne se bouge, la seule chose que les gens lisent, c'est le communiqué de la préfecture qui explique d'une manière ou d'une autre que vous l'avez bien mérité. Ensuite, l'IGS, l'Inspection générale des services, mène une enquête qui sème le doute dans la tête de tout le monde. Enfin, si la justice n'enterre pas le dossier, les policiers seront relaxés. Donc, la solidarité est ici vitale.

Est-ce que ce type de violences ne créent pas de la révolte, de la défiance, en même temps qu'elle suscite de la peur ?

Joachim : Le flashball sert à réprimer toute tentative de retrouver prise sur les choses en sortant des cadres. Si l'on regarde dans quelles situations les personnes ont pris un tir de flashball, elles sont très différentes, très banales aussi, mais toutes semblent dire : 'Ici, c'est chez nous'. Quel est le point commun entre occuper un lycée, ouvrir un squat, faire vivre son quartier en faisant un repas ou en jouant à la balle ? Dans beaucoup des cas, il y a cette dimension d'habiter, d'occuper le territoire, de se réapproprier un espace.

Le flashball est une arme qui dit aux gens 'Rentrez chez vous'. Quand on ne peut pas payer, l'espace pour dormir, manger, se rencontrer, s'entraider, fabriquer des choses, se réduit à pas grand-chose. Alors, les gens forcément trouvent d'autres moyens. Mais très vite, on les criminalise, et s'ils résistent, on leur tire dessus.

Pierre : Les policiers aussi ont peur, une peur que le pouvoir construit dans leurs esprits pour qu'ils attaquent. Ils n'ont jamais été aussi violents, mais en même temps ils sont tétanisés, comme s'ils étaient dépassés et qu'ils ne savaient plus faire face à une foule. Ils ont peur, c'est pour cela qu'ils sortent leur flashball en permanence. Avec les fantasmes mensongers médiatico-politiques sur les anarcho-autonomes ou sur les banlieues, les responsables politiques les ont mis en garde, 'Il y a un ennemi intérieur, il faut attaquer, sinon il vous attaquera'.

Cette paranoïa d'État aboutit à un usage encore plus violent, gratuit, décomplexé du flashball, et plus généralement de la violence physique et verbale contre tous ceux qui sortent du rang. Quand les lycéens prennent la rue, les policiers ont peur parce qu'ils savent qu'il n'y a pas de parcours déposé en préfecture et que le cortège se balade n'importe où.

La police craint tout ce qui est incontrôlable. Mais ce qui est incontrôlable peut aussi s'arrêter à tout moment. C'est ce qui est arrivé avec le mouvement à Nantes, avec cette logique d'atomisation. La police tire sur une personne, touche un corps, pour semer la peur dans tout le corps social, pour terroriser tout le monde. Il y a des interstices, sans doute, mais là, je vois malheureusement surtout de la peur. Dans la manifestation anti-répression, beaucoup de filles et de garçons étaient révoltés, mais cela a joué un rôle d'exutoire plutôt qu'autre chose, avec les pouvoirs locaux qui lançaient des appels au calme.

Joachim : La peur ou la révolte ? Ça fonctionne dans les deux sens. Lors de la manifestation qui a répondu aux tirs de flashball à Montreuil, les gens se sont casqués et portaient des lunettes, comme s'il y avait eu une prise de conscience que désormais il fallait se protéger, collectivement, de la police. Cela nous a obligés à prendre acte de la violence dont peut user la police contre nous. La rue, il faut savoir l'occuper. Ce sont des problématiques auxquelles il faut trouver des réponses qui ne soient pas celles du service d'ordre de la CGT.

En tirant sur vous, la police a exprimé brutalement la violence d'État, elle a mis à nu ce qu'en général elle s'efforce de cacher. Est-ce que ça témoigne d'un changement de doctrine dans les pratiques policières ?

Pierre : Je ne suis pas spécialiste de l'histoire du maintien de l'ordre, mais il semble qu'on est passé d'une police défensive, munie de gaz lacrymogène, à une police offensive, avec flashball et taser. La police est passée à l'attaque, elle tire sur les gens, elle marque les corps, elle cible les mineurs. Ce passage à l'offensive est lié à l'ère sécuritaire qui a commencé sous Jospin et qui s'est amplifiée sous Sarkozy.

Joachim : Comme le dit Pierre, la police est passée à l'offensive et les armes à létalité réduite ont un rôle très important dans cette nouvelle doctrine. Car du fait de leur létalité réduite, elles échappent en grande partie au cadre strict de la légitime défense qui encadre les armes létales. Elles sont utilisées de manière offensive. On le voit bien, les policiers se servent du flashball, comme on se sert d'une matraque.

Ces pratiques policières sont symptomatiques d'un état de la société, d'une politique à un moment où le consensus, le compromis historique liant la classe ouvrière au capital s'effondre. Le donnant-donnant cantonnant la contestation à l'intérieur d'un certain cadre en échange de l'État-providence ne fonctionne plus. Tout saute. Le pouvoir ne reconnaît plus la symbolique des manifestations, celles-ci sont délégitimées et tendanciellement criminalisées. Comme l'État n'a plus de marge de manœuvre sociale, il est de plus en plus réduit à sa fonction policière.

Ce qui vous est arrivé relève-t-il de la « bavure » policière ou le considérez-vous comme le résultat d'une politique répressive ?

Pierre : Je me méfie beaucoup du terme de bavure. Une bavure, c'est quoi ? Une tache d'encre ? Une bêtise ? Un acte isolé ? Quand des gens sont visés de manière délibérée au visage depuis quatre ans, que les cas se multiplient, on peut parler d'actions coordonnées, de violences policières, voire de crimes ou de meurtres policiers. Les mots sont importants, on est dans une guerre sémantique, et pour moi, le terme de bavure vise à relativiser ce qui s'est passé alors que, dans le même temps, les autorités parlent de prise d'otage pour désigner les grèves et les manifestations. Pour moi, ces tirs sont le résultat d'une politique concertée, qui va de pair avec une militarisation de l'État. On observe, depuis plusieurs années, une surenchère dans la technologie sécuritaire.

Joachim : Il n'y a aucun hasard dans ce qui s'est passé. Toutes ces situations induisent une forme de préméditation et d'intention visant à réprimer et à faire mal. En même temps, le flashball est une arme à bavure. L'institution policière pourrait se dire qu'il faut resserrer les règlements, modifier les armes, elle pourrait tout à fait s'approcher d'un risque zéro de bavures. Mais, non, elle continue, comme s'il y avait une intentionnalité basse, indirecte, mais bien présente et assumée. Une police que l'on sait pouvoir commettre facilement des bavures fait peur.

Qu'est-ce que ça a changé sur votre parcours militant ?

Joachim : On lutte pour que cela ne change rien. Si, en plus, on devait s'arrêter de faire ce qu'on faisait avant, c'est-à-dire militer, participer à des manifestations, si on devait renoncer à tout ça, alors ils auraient gagné. Tout le combat est de continuer comme avant. Mais ce n'est pas simple. Il faut du temps pour arriver à encaisser le coup. L'enjeu est aussi de continuer à faire de la politique sans être dans une confrontation directe avec la police.

Pierre : Certaines personnes m'ont dit: 'Avec ce qui t'es arrivé, tu ne vas pas retourner en manif...' Mais il n'a jamais été question de rester chez moi. Si je ne sors plus, si je ne dérange plus, ils auront gagné, donc j'essaie de continuer à résister à leur ordre, à mon échelle.

Est-ce que ça a modifié votre rapport à l'État ?

Joachim. L'enjeu pour moi est de me libérer de ce face-à-face avec la police, de continuer à faire ce que je faisais, comme participer à un collectif de chômeurs et précaires ou lutter autour de la restructuration du quartier où j'habite. Même si la police a vite fait de vous tomber dessus. Aujourd'hui quand on occupe un Pôle Emploi, la direction demande à tous les agents de faire valoir leur droit de réserve, ce qu'elle n'a pas le droit de faire, cela doit rester une initiative personnelle. Les agents partent et la police arrive. Alors que vous étiez venus discuter avec les agents, rencontrer les chômeurs, la police vous expulse. La réponse à la violence de la police, la société entière doit la porter. C'est un mouvement plus général qui doit dire : 'Arrêtez-là, c'est fini, vous prenez trop de place, vous les policiers, vous êtes nuisibles, vous semez la peur, vous traquez les sans-papiers, vous expulser les gens, vous êtes une force destructrice, arrêtez-vous, dégagez !'

Est-ce que vous vous reconnaissez dans le terme de « victimes » ?

Pierre : Je n'aime pas cette terminologie victimaire. La justice nous renvoie à ce statut de victime ou de plaignant tout en nous accusant d'avoir jeté des projectiles. Les policiers nous chosifient. Quand ils nous visent, ils parlent de 'neutraliser la cible', comme si on était en guerre. Peut-être que je dirais cela : je suis une cible des violences policières.

Quels moyens avez-vous déployés pour vous approprier ce qui vous est arrivé ?

Pierre : Avoir un policier identifié à la barre est le résultat d'un rapport de force. Ça ne s'est pas fait tout seul. Il n'a pas suffi que la justice suive son cours. Quelques jours après ma mutilation, des policiers de l'IGPN, l'Inspection générale de la police nationale, sont venus dans ma chambre d'hôpital pour faire leur enquête. Ils essayaient de me piéger, de voir si j'avais lancé des choses, alors que j'étais encore sonné. Ils essayaient de trouver des failles dans ma version, comme si j'étais l'agresseur, et ils me demandaient 'Qu'est-ce qu'il a fait le collègue ?'

On a tout de suite compris que si on ne faisait pas le travail nous-mêmes, ça ne marcherait pas. Des proches se sont constitués, non pas en comité de soutien d'une victime qui s'appellerait Pierre, mais en groupe de travail, qui a rassemblé des données et qui a mené une sorte de contre-enquête citoyenne.

Notre objectif était de permettre 'l'établissement de la vérité' sur les faits, comme disent les juges. On savait que l'enquête de l'IGPN ne permettrait pas d'éclairer la vérité. On a lancé un appel à vidéo, cela nous a été très utile, car, comme par hasard, les deux caméras de la police qui étaient censées filmer la manifestation sont tombées en panne au moment des tirs. Les vidéos que l'on a récupérées ont été synchronisées et nous ont permis d'obtenir un timing précis, minute par minute, seconde par seconde. C'est grâce à ce travail que l'IGPN a été obligée de lâcher le tireur. Ensuite, le juge d'instruction a été contraint d'instruire l'affaire. On a dû organiser des conférences de presse et relancer la justice pour avoir une date de procès.

Il ne faut rien attendre de la justice, il faut faire le travail d'investigation soi-même dans la mesure du possible. Dernièrement, une petite fille qui s'appelle Daranka s'est fait tirer dessus dans la banlieue parisienne. À Mayotte, un petit garçon a perdu son œil pendant le mouvement social de l'automne dernier. Ils n'auront pas forcément le même éclairage médiatique qui permettra de faire éclore ces affaires. Qui parle d'eux ?

Comment la police et les médias ont communiqué sur vos affaires ?

Pierre. Dans mon cas, les médecins ne savaient pas encore ce que j'avais que déjà le préfet déclarait à la presse que j'étais touché à l'arcade et que je n'avais rien à l'œil. J'ai observé que le même scénario se répétait à chaque violence. Les autorités et les médias dominants minimisent à chaque fois les blessures des gens agressés par la police et 'inventent' en parallèle des policiers blessés. Sont toujours mis en balance les policiers blessés et les manifestants blessés pour faire croire que la police n'a fait que se défendre, pour légitimer la violence de la police.

C'est une guerre médiatique, une guerre dans l'opinion, les policiers l'ont compris. Les communiqués de la préfecture évoquent des 'échauffourées' entre lycéens et policiers. Mais, moi, je n'ai pas vu d'échauffourées, j'ai vu des policiers qui attaquaient une manifestation pacifique. On a aussi dit que j'avais été blessé par un caillou lancé par un autre manifestant.

Joachim : Tout se focalise d'abord sur l'identité de la personne qui s'est fait toucher. La police m'a aussitôt désigné comme un jeune squatteur, un anarchiste, etc., comme si, pour la police et pour l'opinion publique, il y avait une catégorie de gens sur laquelle on peut tirer légitimement.

En termes de stratégie judiciaire, vaut-il mieux viser la condamnation d'une seule personne ou souligner la responsabilité de la hiérarchie ?

Pierre : La stratégie des policiers vise à brouiller les pistes, à dire qu'il n'y a pas de tireur et à renvoyer la responsabilité sur la hiérarchie. À l'arrivée, il n'y a pas de coupable. Qui m'a tiré dessus ? Qui a tiré sur Joachim ? Ce sont des individus. Ils doivent être reconnus coupables. Sinon, ça se termine en non-lieu ou par une relaxe et l'opinion publique pense qu'il ne s'est rien passé. Et ça contribue aussi à décomplexer la violence des policiers qui se sentent toujours plus impunis, exonérés.

Joachim : Condamner un policier, c'est condamner la police. C'est toujours cela de gagné contre l'impunité policière. Les policiers ont le sentiment d'être en guerre, et ce sentiment est encouragé par les pouvoirs publics. Leur mission : rétablir l'ordre dans les zones de non-droit. À travers cette expression issue de la presse à scandale, ils se croient autorisés à agir de manière extra-judiciaire ou offensive, c'est la même chose. Ils se croient autorisés à tirer aux flashballs sur les habitants d'un quartier sans raison comme à Villiers-le-Bel, le jour où Alexandre et Bruno ont perdu un œil. Si la police veut devenir une armée, exigeons au minimum qu'elle rentre dans ses casernes.

mais que fait la Police ?



Début 2008 : depuis des mois, à Paris, à Montreuil et ailleurs des rafles de sans papiers sont régulièrement organisées dans le métro, dans les quartiers populaires, à proximité des foyers de travailleurs immigrés.

29 février 2008 : une première réunion de « l'assemblée contre les expulsions » de sans papiers à Montreuil s'organise. Mensuelle à partir de cette date, cette assemblée va durer un an et demi et consistera en des manifestations dans la ville pour informer les habitants, un numéro d'urgence pour prévenir en cas de rafle ou d'arrestation, des actions sur les lieux de rafles pour empêcher autant que faire se peut les arrestations.

4 juin 2008 : le matin même d'une manifestation de quartier de « l'assemblée contre les expulsions » annoncée pour le début de soirée, un sans-papier se fait arrêter à quelques mètres du foyer de travailleurs immigrés de la rue Rochebrune à Montreuil. La manifestation se transforme en rassemblement devant le commissariat pour exiger la libération de l'arrêté. Le rassemblement est violemment réprimé par la police, des coups de flash-ball sont tirés à plusieurs reprises. Trois sans-papiers participants au rassemblement sont arrêtés et accusés de violence sur agent et de participation à un rassemblement illégal.

28 janvier 2009 : ouverture du lieu occupé « La Clinique ». Grand immeuble à Croix de Chavaux en face de la halle du marché, cette ancienne clinique sera pendant plusieurs mois un lieu d'habitation ainsi qu'un lieux d'activités politiques ouvertes sur la ville (réunions, radio de rue, cercle collectif de recherche de logement, magasin gratuit, ciné club, collectif des CAFards -chômeurs et précaires-, cantines, kermesse...)

12 juin 2009 : procès des 3 sans-papiers inculpés un an avant, le 4 juin 2008. Joachim Gatti sera témoin à ce procès. Le rendu du jugement a lieu le 26 juin. Les 3 inculpés sont relaxés pour les violences contre agent et condamnés à 300 euros avec sursis pour participation à une manifestation « illégale ». La CNDS rendra, par la suite, un avis défavorable sur l'intervention de la Police ce jour-là.

8 juillet 2009 : à 6h du matin la Clinique est expulsée par plus de 200 policiers dont le RAID. Le soir même à l'occasion d'une cantine de rue dénonçant l'expulsion, les policiers tirent à plusieurs reprises et traquent les manifestants. Six personnes sont touchées par des tirs de flashball dont cinq au dessus de l'épaule (épaule, front, nuque, œil, clavicule). Joachim blessé à l'œil est conduit par les pompiers à l'hôpital. Le lendemain le parquet saisit l'IGS et Joachim porte plainte. Dans les jours qui suivent 3 autres blessés déposent plainte. Le juge d'instruction ouvre une enquête et met 3 policiers en examen dont un sous contrôle judiciaire (qui consiste entre autre au retrait de son port d'armes).

13 juillet 2009 : plus de 500 personnes - habitants de Montreuil, squatteurs, élus, chômeurs, parents d'élève, résidents des foyers, enfants, intermittents, lycéens, étudiants, syndicalistes – manifestent dans les rues de Montreuil. Ce jour-là, les manifestants avaient décidé de se casquer et de porter des lunettes en réponse à ce qu'il s'était passé le 8 juillet. Une manière de prendre acte de la violence de la police et de s'en protéger concrètement. Une réponse à la fois concrète et symbolique.

14 octobre 2010 : alors que le mouvement contre la réforme des retraites prend une grande ampleur Geoffrey, un lycéen de 16 ans est blessé à l'œil par un tir de flash ball alors qu'il manifeste devant le lycée Jean Jaurès à Montreuil.

21 avril 2011 : dans le cadre de l'instruction des violences policières du 8 juillet 2009 une commandante de police de la division balistique du laboratoire de police scientifique de Paris rend son rapport d'expertise. Basé sur une enquête balistique ainsi que sur une reconstitution des faits ayant eu lieu le 2 mars 2011 ce rapport conclut que la blessure à l'œil de Joachim ainsi que celle à la jambe d'une autre personne touchée le soir du 8 juillet 2009 sont compatibles avec un tir de Flashball, tandis que celles des 4 autres blessés dont 3 plaignants ne le sont pas.

3 avril 2012 : le policier ayant mutilé Pierre (à Nantes) lors d'une occupation du rectorat le 27 novembre 2007 dans le cadre du mouvement contre la réforme LRU est relaxé. Pierre est le premier à avoir perdu un œil en France, suite à une blessure par un LBD (Lanceur de Balle De Défense) 40. Lors de son procès, où Joachim a témoigné, on a pu voir l'avocat du policier renverser les positions de victime et de coupable. Pour justifier son verdict, le tribunal a mis en avant qu'en ce qui concerne l'arme, le policier « a suivi une formation d'à peine une journée » et qu'« il (lui) a été enseigné que, dès lors qu'il y a jet de projectiles, les conditions de la légitime défense sont nécessairement réunies ». Par ailleurs, suivant le réquisitoire du parquet, il a fait valoir que la responsabilité pénale du policier ne peut être engagée dans la mesure où il a exécuté un ordre qui n'était pas « manifestement illégal ».

14 mars 2013 : la chambre d'instruction de la cour d'appel de Toulouse confirme l'ordonnance de non-lieu prise par le juge au bénéfice des quatre policiers auteurs de plusieurs tirs de flash-ball à la fin d'une manifestation étudiante le 19 mars 2009 où Joan Celsis a perdu la vue d'un œil par une balle de flash-ball. À sa demande, ses avocats ont décidé de présenter un pourvoi en cassation.

7 octobre 2013 : renvoi aux assises du gendarme de la brigade territoriale de Mayotte qui le 7 octobre 2011 a tiré sur un enfant de neuf ans en pleine tête. Celui-ci a perdu un œil. Le juge d'instruction met en accusation le gendarme pour «violences aggravées ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente.»

11 octobre 2013 : la cour d'appel de Rennes confirme la relaxe du policier qui a tiré sur Pierre (à Nantes) réaffirmant ainsi que la Police peut mutiler en toute impunité.

17 décembre 2013 : Clément, blessé en 2009 à Rouen par un tir de flash-ball fait condamner l'État à 7900 euros d'amende. Il a fait une procédure au Tribunal administratif qui permet de viser directement la responsabilité de l'Etat. Pour la première fois, celle-ci est reconnue et l'Etat est condamné à verser des indemnités même si un tour de passe-passe dont les juges ont le secret parle de responsabilité sans faute pour cause d'attroupement.

Plusieurs blessés au Flash-ball, dont Joachim, entament alors une procédure au Tribunal Administratif (en cours).

22 février 2014 : à Nantes, lors d'une manifestation de soutien contre le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes, des policiers tirent au flash-ball et lancent des grenades de désencerclement, trois personnes sont grièvement blessées. Quentin a perdu l'usage de son œil gauche, Damien souffre d'une nécrose de la rétine et Emmanuel devra être opéré de la cataracte.

24 mars 2014 : des participants au collectif 8 juillet distribuent au tribunal de Bobigny une lettre ouverte à la procureure mettant entre autre en avant le fait que le dossier d'instruction est sur son bureau depuis plus de 2 ans et qu'elle n'a toujours pas rendu son avis.

4 avril 2014 : la procureure de Bobigny rend enfin ses conclusions. Sur les trois policiers mis en examen, le parquet requiert un non lieu pour deux d'entre eux. Il demande le renvoi devant la cour d'Assises du policier qui a tiré sur Joachim.

21 avril 2014 : la justice classe sans suite l'enquête menée sur le pompier éborgné par un tir de flash-ball le 27 décembre 2013 pendant une manifestation à Grenoble.

24 avril 2014 : Yann dépose plainte pour violences volontaires par agent dépositaire de la force publique après avoir été grièvement blessé par un tir de flash-ball lors de l'évacuation de deux squats à Toulouse le 21 avril 2014. Il souffre de cinq fractures aux visages, notamment du plancher orbital.

10 juillet 2014 : presque 5 ans jour pour jour après les faits du 8 juillet 2009, la juge d'instruction renvoie les trois policiers devant la cour correctionnelle de Paris.



8 Juillet 2014 - Croix de Chavaux - Montreuil

Collectif Huit Juillet

huitjuillet@riseup.net
collectif8juillet.wordpress.com